

Toronto, le 2 août 1996

RÉSOLUTION DU CONSEIL N°96-12

**Protocole d'entente concernant l'établissement d'un fonds pour les projets de prévention de la pollution au sein des petites et moyennes entreprises du Mexique**

LE CONSEIL

AUTORISE, par les présentes, le directeur exécutif du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) à signer, au nom de la CCE, le Protocole d'entente entre la CCE, *La Confederación de Cámaras Industriales de los Estados Unidos Mexicanos (CONCAMIN) (Confédération des chambres de commerce du Mexique)* et *La Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa A.C. (FUNTEC) (Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologie au sein de la petite et moyenne entreprise)* en vue de la création d'un fonds destiné à soutenir les petites et moyennes entreprises industrielles du Mexique.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL:

(S) Carol M. Browner

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

(S) Julia Carabias

---

Julia Carabias  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

(S) Sergio Marchi

---

Sergio Marchi  
Gouvernement du Canada